



Les attentats suicides dans la balance de la loi islamique

Date: Thursday, March 28 @ 23:03:32 CET

Sujet: PHP-Nuke

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Les attentats suicides dans la balance de la loi islamique

Par l'Imam Muhammad Nasir-ud Din Al-Albani

Chapitre : Fatwa du Muhadith, Shaikh Muhammad Nasir-ud Din (rahimahullah) Al-Albani

Question : Il a été rapporté que vous ne sanctionnez pas les missions suicides. Nous cherchons donc de vous une clarification de la question.

Réponse : Il est unanimement connu parmi les savants qu'il n'est pas permis à un musulman de se suicider pour se délivrer d'une calamité – financière, maladie douloureuse en phase terminale ou toute autre chose qui lui arrive. Le suicide pour se délivrer de ces types de difficulté est sans aucun doute Haram.

Il y a des ahadith rapportés dans Sahih Al-Bukhari et Sahih Muslim qui expriment qu'une personne prenant sa propre vie en consommant du poison ou par tout autre moyen (qui aboutit à sa mort) sera puni par ce même mode de mort jusqu'au Jour de la Résurrection.

Certains savants ont compris que la personne qui se suicide meurt comme un Kafir ou un mécréant car celui qui commet un tel acte a de la malveillance et du dédain pour son Seigneur à cause des désastres auxquels il a fait face sans patience. Sans aucun doute, (un vrai) musulman ne pourrait jamais atteindre ce niveau auquel il envisage un acte si atroce, sans parler du fait de prendre sa propre vie. Dans la plupart des cas l'individu qui prend sa propre vie n'est pas un Mu'min – un vrai croyant.

Néanmoins, il est imaginable qu'un musulman puisse être affecté par une idéologie mauvaise et contagieuse qui peut le pousser à se suicider. Il est imaginable qu'un tel acte puisse avoir lieu. C'est pourquoi, nous disons avec pleine conviction et certitude qu'il (celui qui se suicide) n'est pas un vrai croyant. Cela est semblable à celui qui abandonne la prière par Juhoud (le rejet têtu) de sa législation. Mais si on a sait qu'il refusait/reniait la prière alors il ne doit pas être enterré dans le cimetière

musulman. De même (conditions et verdict) pour celui qui se suicide et dont on sait que son suicide est dû sa malveillance et son dédain pour son Seigneur à cause des désastres auxquels il a fait face.

Nous tournons maintenant notre attention vers les missions suicides. Ces missions suicides sont devenues infâment connues (dans le monde entier) à cause de la pratique japonaise des Kamikazes. Un homme lançait son avion de guerre vers un navire américain, mourrant ainsi dans l'avion et tuant autant de soldats ennemis qu'il pouvait rassembler.

Toutes les missions suicides de notre époque sont des actes impunis qui doivent tous être considérés comme Haram (illicite). Les missions suicides peuvent être de celles qui amènent celui qui le fait éternellement dans le Feu ou le mettre parmi ceux qui ne résideront pas éternellement dans le Feu, comme je viens de l'expliquer.

Mais voir ces missions suicides comme un moyen de se rapprocher d'Allah (acte d'adoration digne d'éloges) en se tuant aujourd'hui pour sa terre ou son pays alors nous ne disons non ! (ce n'est pas un acte digne d'éloges).

Ces missions suicides ne sont pas islamiques ! En fait je dis aujourd'hui ce qui représente la réalité islamique - pas la réalité recherchée par une minorité de musulmans excessivement (incorrectement) actifs - qu'il n'y a aucun Jihad dans les pays islamiques. Sûrement, il y a des combats dans de nombreux pays musulmans, mais il n'y a aucun Jihad qui soit établi (uniquement) sous une bannière islamique et qui soit établi sur des règles islamiques. Parmi ces règles (absentes) est que l'on ne permet pas à un soldat d'agir (individuellement et singulièrement) comme bon lui semble. On ne lui permet pas de décider ce qu'il doit faire. Plutôt il doit nécessairement être lié à l'ordre d'un commandant. À son tour ce commandant n'est pas un individu qui revendique sa position (de commandement) pour lui et s'institue commandant. Plutôt l'autorité du commandant est déléguée du Khalifa des musulmans. Ainsi où est le Khalifa pour les musulmans aujourd'hui ? Où est le Khalifah, ou dans ce cas un dirigeant qui lève (uniquement) la bannière de l'islam et appelle les musulmans à se rapprocher de lui et à exécuter le Jihad sur la voie d'Allah (seul) ?

Tant que (nous affirmons) que le Jihad, selon l'islam, doit préalablement se placer (uniquement) sous la bannière de l'islam et (nous constatons que) cette bannière n'a pas de commandant (à cette époque), alors nous disons qu'un suicide islamique n'est pas permis (comme il est exécuté aujourd'hui).

Je suis bien conscient du fait que l'on a connu le suicide dans les générations passées d'entre ceux qui se sont battus avec des lances, des épées et des flèches. Certaines des formes de cette guerre ont ressemblé au suicide (le duel à mort). Par exemple lorsqu'un individu déferlait et faisait face à un grand contingent de mécréants et de polythéistes - les frappant de droite et de gauche - et (sachant) que peu échapperaient saufs de cette fâcheuse situation. Donc, cette action est-elle permise ? Nous répondons qu'à certains moments elle serait permise et en d'autres temps elle ne le serait pas.

Si le commandant de l'armée est le messager d'Allah (Prières et bénédictions

d'Allah sur lui) et qu'il donne la permission à cet individu, donc on le permet pour lui. Mais que cet individu décide pour lui-même alors on ne le permet pas parce cela est considéré comme périlleux, action dangereuse (tout au moins) pour ne pas dire risquée (aussi).

(Donc) cet acte n'est pas permis sans l'ordre explicite du gouverneur musulman ou du Khalifa des musulmans.

Pourquoi ?

Ce qui doit être fait, est que le gouverneur ou le Khalifa doit évaluer la situation avec grand soin. Il est celui qui sait quand il est approprié d'attaquer l'ennemi - 100 musulmans faisant face 1000 (plus ou moins) ennemis. Il est celui qui ordonne d'avancer, sachant que parmi eux, des dizaines peuvent mourir et sachant que la victoire éventuelle est pour les musulmans. Donc quand le commandant de l'armée des musulmans – investi de ce devoir par le Khalifa des musulmans - ordonne à un simple soldat d'employer une action particulière des moyens contemporains de suicide (des missions pendant la bataille) alors cela doit être considéré comme un Jihad sur la voie d'Allah.

Mais qu'un jeune homme, aveugle (aux faits et complexités de la guerre) décide seul, - comme nous l'entendons souvent – d'escalader une montagne et d'entrer dans un emplacement fortifié utilisé par les juifs et qu'il tue certains d'entre eux et soit tué par la même occasion...quel est l'avantage d'un tel acte ? Ce sont seulement des actes individuels qui n'ont pas de résultats positifs qui puissent profiter à l'Appel Islamique.

Donc nous disons aux jeunes musulmans, "Protégez vos vies, à condition que vous l'employez à l'étude de votre Din et de votre Islam. Soyez bien conscient de cela et agissez au mieux de vos capacités."

Ce type d'action et d'actes, lents et ennuyeux comme il peut paraître, est l'acte qui portera le fruit désiré qui est recherché par tous les musulmans, indépendamment de leurs différentes idéologies et méthodologies. Tous sont d'accord que l'islam doit être ce que (nous employons) pour gouverner, mais ils divergent dans le chemin à emprunter (vers cet objectif).

Certes la meilleure guidée est la guidée de Muhammad.

Source: (à paraître) "Al-Masjid Al-Aqsa - le Chemin vers sa libération"

Traducteur : Al-manhaj.com

Traduit en français par les salafis de l'Est

